



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2023
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier-2 février 2024, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour Madagascar
(2024-2028)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Madagascar (2024-2028)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Avec une population de plus de 28 millions d'habitants (50,7 % de femmes et 51,43 % d'adultes de plus de 18 ans)¹, Madagascar a un des taux de pauvreté parmi les plus élevés du monde (75,2 % en 2022)².

2. Selon les données de 2021, le pays occupe de faibles rangs à l'indice de développement humain (173^e sur 191)³ et à l'indice d'inégalité des genres (143^e sur 191), et le niveau de l'accès des femmes à la santé et au marché du travail est de 44,4 %. Madagascar affiche un indice du capital humain (0,39) parmi les plus faibles⁴.

3. En 2022, Madagascar a rencontré des difficultés économiques exacerbées par les chocs extérieurs. Après un rebond à 5,7 % en 2021, la croissance économique devrait ralentir à 4 % en 2023 à cause de la guerre en Ukraine et des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui affectent les secteurs de l'énergie, de l'alimentaire et de la santé et ont fait grimper l'inflation à 11,2 % (à comparer aux 6,2 % de 2021)⁵.

4. Madagascar fait partie des pays les plus riches en ressources naturelles⁶. La production économique devrait augmenter de 4,8 % en 2024, tirée par le rebond de la consommation et l'investissement privé. Les perspectives de croissance soutenue à l'horizon 2030 permettront au pays, dans un contexte économique mondial apaisé, d'accumuler des richesses et de bâtir de solides bases pour sa transformation économique tout en réduisant la pauvreté⁷.

5. La faiblesse de l'état de droit, des institutions démocratiques et de la cohésion sociale peut menacer la stabilité du pays. Depuis l'indépendance acquise en 1960, Madagascar a pâti d'un ordre politique fragile, qui s'est traduit par des crises de légitimité, et de la persistance des inégalités, basées sur des éléments tant géographiques que sociaux (elles touchent principalement les femmes, les jeunes et les personnes appartenant à des groupes marginalisés)⁸, qui ont des conséquences sur les droits humains, la justice sociale et la démocratie⁹. Des élections présidentielle, législatives et locales sont prévues pour la fin de 2023 et 2024, mais la représentation des femmes demeure modeste dans les institutions centrales¹⁰.

6. Le score de Madagascar à l'indice de gouvernance mondiale a reculé de 45 à 44,2 entre 2016 et 2021¹¹. En 2022, le pays s'est classé 111^e sur 140 à l'indice du World Justice Project sur l'état de droit¹² et affichait un indice de perception de la

¹ Voir : https://madagascar.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/resultat_globaux_rgph3_tome_01.pdf.

² Voir <https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/overview>.

³ Voir : hdr.undp.org/data-center/country-insights#/ranks.

⁴ Voir : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/456901600111156873/pdf/The-Human-Capital-Index-2020-Update-Human-Capital-in-the-Time-of-COVID-19.pdf>.

⁵ Rapport de pays du Fonds monétaire international, mars 2023.

⁶ Banque mondiale. Voir : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/overview>.

⁷ Voir : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/publication/madagascar-economic-update-navigating-through-the-storm-a-new-drive-for-reforms-in-madagascar-is-crucial>.

⁸ Le Grand Sud connaît un fort taux de pauvreté (97 % dans l'Androy).

⁹ Analyse commune de pays de l'ONU, 2022.

¹⁰ Mandats publics détenus par des femmes en 2021 : Assemblée nationale (17 %), Sénat (11 %), ministres (37 %), gouverneurs (9 %) et maires (5 %).

¹¹ Fondation Mo Ibrahim.

¹² Voir : <https://worldjusticeproject.org/news/wjp-rule-law-index-2022-global-press-release>.

corruption de 26 sur 100 (contre 32 en 2012)¹³. Ces deux résultats se reflètent au niveau de la vie démocratique, des recettes publiques, de l'insécurité et des inégalités.

7. Madagascar est en proie à des phénomènes météorologiques extrêmes et se place au troisième rang des pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques¹⁴. Les régions du sud sont touchées en permanence par la sécheresse, qui menace des écosystèmes entiers ainsi que les moyens de subsistance de populations vulnérables socioéconomiquement (qui subissent notamment discriminations et inégalités). Ces populations sont à la fois les plus exposées aux chocs et les plus touchées par leurs conséquences car elles disposent de moins de capacités d'y faire face¹⁵.

8. Dans le même temps, l'île fait partie des 10 hauts lieux de la diversité biologique mondiale. Le capital naturel représente 49 % de sa richesse totale¹⁶.

9. L'analyse commune de pays de 2022 a montré les liens qui existent entre les différents aspects du développement durable (politique, gouvernance, société, économie et environnement) ; les difficultés du pays appellent donc une réponse systémique. Parmi les défis figurent : a) les crises systémiques récurrentes, qui ont pour cause la fragilité du contrat social ; b) les contraintes structurelles et démographiques, qui sapent la politique de développement durable et le système des services sociaux ; c) la vulnérabilité de l'économie et de la population aux chocs intérieurs et extérieurs ; d) les faiblesses du développement durable des ressources des écosystèmes.

10. La vision du développement de Madagascar à moyen terme consiste à bâtir une nation émergente qui s'appuie sur la solidarité nationale et le bien-être de la population. Dans ce but, les autorités prévoient d'appliquer une stratégie articulée autour d'un pôle central (gouvernance) qui repose sur trois piliers : a) le capital social et humain ; b) l'économie et la croissance accélérée ; c) l'environnement et les conditions de vie. L'ensemble est structuré autour de 13 engagements.

11. Face aux défis recensés dans l'analyse commune de pays et conformément aux cadres nationaux, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2024-2028) a été élaboré comme un engagement conjoint du système des Nations Unies pour le développement à Madagascar visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Il est structuré selon quatre priorités stratégiques : renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité (plan stratégique 1), assurer le développement du capital humain (plan stratégique 2), stimuler la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive (plan stratégique 3) et améliorer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement (plan stratégique 4).

12. Conformément à son mandat et aux consultations menées auprès des autorités nationales et des principales parties prenantes¹⁷, le PNUD axera le positionnement stratégique de son descriptif de programme de pays pour 2024-2028 sur les réalisations 1 (plan stratégique 1), 3 (plan stratégique 3) et 4 (plan stratégique 4) du Plan-cadre de coopération.

¹³ Voir : <https://www.transparency.org/en/cpi/2022/index/mdg>.

¹⁴ Handicap international. Voir : <https://www.hi-us.org/en/news/madagascar-the-humanitarian-impact-of-climate-change>.

¹⁵ Analyse commune de pays, 2022.

¹⁶ Voir : <https://documents1.worldbank.org/>.

¹⁷ Trois consultations nationales (novembre 2022 à avril 2023) sur l'élaboration de l'analyse commune de pays et le descriptif de programme de pays.

13. Le PNUD contribuera au Plan-cadre de coopération en s'appuyant sur les recommandations émanant d'évaluations antérieures, y compris de l'évaluation indépendante du précédent programme de pays. Ces différentes études montrent combien le PNUD a aidé les acteurs nationaux à régler les problèmes liés aux opérations électorales, à renforcer l'autorité de l'État grâce à l'instauration de dispositifs formels et informels qui facilitent l'accès à la justice pour les personnes vulnérables et à mettre en place des instruments de lutte contre la corruption et de renforcement du processus de décentralisation. Le PNUD a créé des plateformes numériques (pour les emprunts, les opérations relatives à la taxe sur la valeur ajoutée, l'approvisionnement en ligne ou encore l'établissement du bilan financier) qui soutiennent la bonne gouvernance économique et permettent de mobiliser les ressources nationales au service des objectifs de développement durable. D'autres réalisations pertinentes ont été relevées dans les domaines de la résilience socio-économique, de l'accès à l'énergie (générateurs solaires, projets solaires pour la santé, mini-réseaux) et de la gestion communautaire des zones protégées ; elles renforcent la présence du PNUD dans le Grand Sud et sa capacité à soutenir les populations les plus vulnérables.

14. Le PNUD s'attaquera aux lacunes recensées dans l'évaluation indépendante de programme de pays : a) la faible pérennité des réalisations, due à une prise en main insuffisante de la part des acteurs nationaux ; b) le fait que la création d'emplois offre des perspectives économiques intéressantes mais peine à réduire la pauvreté dans le Grand Sud face à la succession de crises urgentes ; c) les difficultés à trouver l'équilibre entre approches humanitaires, développement durable et renforcement de la résilience.

15. Le PNUD possède de solides avantages comparatifs et une proposition de valeur unique qui complètent les efforts du système des Nations Unies pour le développement. La contribution du PNUD à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération s'inscrit dans son mandat de principal organisme mondial de développement et dans une offre pour l'Afrique repositionnée. Le PNUD tirera donc parti de ses réseaux mondiaux et régionaux pour apporter ses compétences techniques et renforcer les efforts du système des Nations Unies pour le développement en faveur de la résilience à Madagascar, approfondissant ainsi le modèle de « zone de convergence » suivi par l'équipe de pays. Il déploiera l'approche intégrée de développement de l'équipe de pays pour obtenir des résultats à grande échelle et mènera une transformation de l'ensemble du système qui sera fondée sur les droits humains et ne laissera personne de côté. En outre, il s'attachera à mettre en valeur les éléments facilitateurs de son plan stratégique afin de renforcer les capacités nationales, de les concentrer sur les domaines cibles du système des Nations Unies pour le développement et d'atteindre les objectifs du Plan-cadre de coopération.

16. **Innovation.** L'expérience acquise par le PNUD permettra au partenariat avec le système des Nations Unies pour le développement de créer un système de gouvernance en ligne au niveau de la Présidence¹⁸. Cela donnera à l'unité chargée de superviser la mise en œuvre du programme de développement national les moyens de renforcer le contrôle des projets structurants.

17. **Transition numérique.** S'appuyant sur sa stratégie numérique existante, le PNUD collaborera avec ses partenaires et avec le système des Nations Unies pour le développement pour bâtir une société numérique ouverte, éthique et durable en mettant en place : a) un espace numérique de communication entre le Parlement et la population qui renforcera l'obligation de rendre des comptes et l'inclusion au niveau infranational ; b) des plateformes gratuites à guichet unique où les citoyennes et les

¹⁸ Système d'information et d'administration pour une meilleure gouvernance.

citoyens pourront accéder aux services publics, participer au débat public et obtenir des informations sur l'action de l'État ; c) des outils numériques pour les entreprises déclarées ; d) des mesures de gestion durable des ressources naturelles, d'adaptation au climat, d'atténuation de ses effets et de réduction des risques de catastrophe, reposant sur une amélioration de l'aptitude à exploiter et traiter les données et sur un développement de l'infrastructure numérique dans les zones isolées.

18. **Financement du développement.** S'appuyant sur sa collaboration avec le secteur privé, le PNUD s'associera au système des Nations Unies pour le développement pour aider les autorités nationales à mobiliser des fonds publics et privés en faveur des objectifs de développement durable. Il dressera un état des lieux des investisseurs à partir des données disponibles et mettra en avant les perspectives d'investissement par secteur, en se focalisant : a) sur la mise en œuvre de modes de financement déjà proposés dans le plan de financement de la biodiversité et le plan d'adaptation nationale, sur la stratégie de finance verte, sur l'accès aux obligations vertes et aux obligations liées aux objectifs de développement durable ; b) sur l'inclusivité et la transparence de l'affectation des ressources et de la répartition des revenus, basées sur des partenariats stratégiques avec les institutions de microfinance au profit des populations les plus vulnérables.

19. Le PNUD adoptera une méthode de cocréation en association avec les autorités dans le but de mobiliser les ressources novatrices et de d'assurer le transfert des connaissances et des technologies sur la base de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Les approches fondées sur les droits humains garantiront la participation inclusive de tous les groupes, y compris ceux qui sont laissés pour compte, grâce aux programmes du Fonds pour la consolidation de la paix et des Volontaires des Nations Unies (VNU) qui visent à utiliser le volontariat comme un accélérateur transversal des objectifs de développement durable.

20. Le programme se concentrera principalement sur les régions les plus sous-développées (Androy, Atsimo-Andrefana et Analamanga) afin de poursuivre la transformation initiée dans le précédent cycle. Il est prévu de fournir un service de conseil au niveau institutionnel et un appui thématique à la programmation dans les régions de Menabe, Atsinanana, Sava et Analanjirifo.

21. Le programme ciblera les personnes les plus vulnérables et celles qui sont laissées pour compte – les femmes, les jeunes et les personnes handicapées –, dont la plupart travaillent dans l'économie souterraine et bénéficient de peu de protection sociale.

22. L'offre du PNUD est alignée sur le plan national de développement visant à améliorer la gouvernance et l'état de droit, à transformer profondément l'économie et le système de protection sociale et à préserver les écosystèmes et renforcer la résilience face aux changements climatiques. Il contribuera à l'Agenda 2063 de l'Union africaine¹⁹, au Programme 2030²⁰ et au Plan stratégique du PNUD (2022-2025).

II. Priorités du programme et partenariats

23. Le programme de pays a été conçu à partir des contributions des parties prenantes nationales. Il vise principalement à renforcer le développement durable, la croissance inclusive et la prospérité partagée en réduisant la pauvreté et les inégalités grâce à un cadre de gouvernance solide et à une gestion efficace de l'environnement et des ressources naturelles de Madagascar. Cet objectif correspond aux résultats

¹⁹ Aspirations 1, 3 et 6 de l'Agenda 2063.

²⁰ Objectifs 1, 2 et 5 à 17.

poursuivis dans trois domaines prioritaires : a) permettre aux populations, y compris celles laissées pour compte²¹, de jouir de leurs droits dans un climat de stabilité politique, de cohésion sociale et de paix durable, grâce à un contrat social renforcé ; b) aider les autorités à créer les conditions stimulant la productivité du travail et la création d'emplois à revenus décents de la part des entreprises dans les zones urbaines et rurales, et à réaliser la transition vers une économie durable, moderne, diversifiée et compétitive ; c) permettre aux personnes, en particulier les plus vulnérables, de bénéficier de meilleures conditions de vie et leur donner les moyens de renforcer leur résilience face aux chocs, aux risques de catastrophe et aux changements climatiques. Ce dernier objectif suppose d'améliorer la capacité des communautés à valoriser et à gérer de façon durable les ressources naturelles et les écosystèmes.

24. Les principaux prérequis sont : la stabilité et le respect de l'état de droit ; la volonté politique et la capacité à élaborer des mesures et à planifier ; la participation concrète des populations, de la société civile et du secteur privé ; la coordination efficace des acteurs ; l'absence de chocs intérieurs et extérieurs majeurs.

25. Le PNUD compte réaliser cette ambition en investissant dans des solutions intégrées relatives aux trois priorités et en mettant à profit ses solutions types et ses leviers, afin de contribuer substantiellement aux résultats du Plan-cadre de coopération.

Priorité 1 : Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit, la paix et la sécurité (plan stratégique 1)

26. Pour renforcer le processus démocratique et assurer la contribution des citoyennes et des citoyens à la stabilité et à la cohésion sociale, le PNUD collaborera avec le Fonds pour la consolidation de la paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Commission européenne, la Banque mondiale, le Gouvernement malgache, le Parlement et la société civile. De la sorte, il soutiendra les progrès concernant : a) les opérations électorales ; b) les dialogues mis en place pour renforcer les espaces civiques et démocratiques pacifiques ; c) les mécanismes de consolidation de la paix et de prévention des conflits, soutenus par un plan d'action préventive destiné à prévoir les risques ; d) les réformes juridiques ; e) la promotion des médias, l'accès à l'information et la liberté d'expression ; f) l'inclusion et l'engagement civique. En outre, le PNUD encouragera la plateforme de suivi des objectifs de développement durable ainsi que les organisations de jeunes et de femmes à promouvoir la participation citoyenne, la consolidation de la paix et la cohésion sociale et à adhérer à un contrat social qui impose aux autorités nationales de rendre des comptes et de faire preuve de plus de transparence envers tous les Malgaches sans discrimination.

27. En association avec les plateformes sectorielles, le FNUAP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le HCDH, la Cour suprême et les institutions de lutte contre la corruption, le PNUD : a) renforcera le système judiciaire, y compris les mécanismes informels et formels ; b) améliorera la confiance dans le système judiciaire et l'accès à la justice ; c) raffermira les cadres légaux et institutionnels de lutte contre la corruption ; d) soutiendra les organisations de la société civile et les projets des médias axés sur la défense de l'état de droit.

28. Le PNUD travaillera avec les partenaires de développement pour mettre en œuvre une approche novatrice de la gouvernance inclusive et numérique qui favorise une offre de services publics accessible et de qualité, fournie par une administration

²¹ Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées de certaines couches sociodémographiques.

publique efficace et transparente. Cela suppose : a) de renforcer les capacités institutionnelles et la formation continue des fonctionnaires publics ; b) de soutenir la mise en œuvre des normes de service ; c) d'aider la population et la société civile à évaluer les politiques publiques.

29. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, le PNUD : a) soutiendra l'exécution concrète du plan national de décentralisation émergente ; b) renforcera la planification administrative infranationale et l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales pour un développement territorial inclusif, équilibré et durable.

Priorité 2 : Stimuler la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive (plan stratégique 3).

30. S'appuyant sur l'action relative à la première priorité, en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement et l'Union africaine, le PNUD aidera les ministères nationaux : a) à élaborer la documentation stratégique associée aux cadres de mise en œuvre ; b) à améliorer la gestion des fonds publics et le renforcement des capacités dans les services administratifs ciblés ; c) à faciliter la coordination de l'aide, notamment en mettant à jour la plateforme de gestion de l'aide ; d) à soutenir les efforts nationaux d'adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)²².

31. Le PNUD aidera les autorités à appliquer le cadre de financement national intégré à la plateforme de financement des objectifs de développement durable par le secteur privé. Dans le même temps, il améliorera la gestion des importations de sorte à réduire les retards liés aux formalités douanières et à sécuriser les recettes douanières, tout en mettant en place des centres d'information fiscale en ligne pour une réglementation plus accessible.

32. En collaboration avec les autorités, le secteur privé, le monde universitaire, les organisations de la société civile, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUD promouvra des écosystèmes entrepreneuriaux attractifs et résilients qui créent des emplois décents et des revenus pérennes au niveau national et infranational. L'accent sera mis sur l'économie verte et l'économie bleue ainsi que sur : a) l'amélioration de l'environnement économique ; b) la création de mécanismes de financement durable et de systèmes de protection sociale qui contribuent à l'activité économique ; c) l'aide aux pépinières d'entreprises et aux laboratoires d'innovation, qui instaurent un environnement propice à l'entrepreneuriat et à la création de valeur à Madagascar ; d) le renforcement des structures intermédiaires et des groupes professionnels ; e) le développement des partenariats et du dialogue public-privé, en tirant parti des services financiers et non financiers et des compétences au profit des jeunes chefs d'entreprise.

Priorité 3 : Renforcer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement (plan stratégique 4).

33. En partenariat avec les institutions chargées de l'application des lois, le PNUD renforcera et promouvra les cadres légaux et réglementaires régissant la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de ses effets et le

²² Y compris la coopération Sud-Sud avec une sélection de pays.

développement de nouveaux mécanismes financiers axés sur la diminution des menaces liées au trafic d'espèces sauvages et aux crimes contre l'environnement.

34. Avec les autorités nationales, le monde universitaire, l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Gouvernement des États-Unis, le PNUD augmentera les capacités technologiques de l'agriculture climato-compatible ainsi que l'accès aux moyens de production et outils financiers – des instruments de protection sociale aux produits respectueux des principes de l'économie verte et de l'économie bleue.

35. Les collaborations avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'ONUDI réduiront la pollution des écosystèmes grâce à une prise en compte des liens étroits entre santé, environnement et énergie renouvelable.

36. Le PNUD, la FAO, le PAM et l'UNICEF travailleront avec le Bureau national de gestion des risques et catastrophes (BNGRC) et la Direction générale de la météorologie à la mise en place du « Système d'alerte précoce pour tous ». La coordination renforcée déployée sur ce projet transformera les mesures d'alerte sécheresse en un système d'alerte rapide multirisque incluant la prévention des conflits.

37. Le PNUD, les institutions financières internationales et le système des Nations Unies pour le développement mettront à profit la réalisation des contributions déterminées au niveau national pour promouvoir les efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets.

38. L'alliance existant entre le PNUD, le Bureau du coordonnateur résident, les partenaires de développement et les organismes apparentés encouragera les approches communes de l'analyse des conflits et de la sécurité humaine qui intègrent les changements climatiques et la prévention des risques de catastrophe dans des plans de développement où s'articulent action humanitaire, développement et recherche de la paix.

39. Les contributions du PNUD aux résultats du Plan-cadre de coopération mobiliseront trois solutions types « transversales » du plan stratégique du PNUD : l'énergie, la résilience et l'égalité des genres.

40. Le PNUD développera l'accès à une **énergie** propre, durable et abordable, en mettant l'accent sur : a) les solutions énergétiques propres susceptibles de dynamiser le développement économique ; b) les services sociaux de santé et d'éducation ; c) la création d'emplois, principalement dans les zones rurales. Avec les autorités, le monde universitaire, le secteur privé et le FENU, le PNUD facilitera l'accès aux financements pour les projets d'électrification des campagnes (mini- et nanoréseaux, installations solaires à usage domestique, solutions locales existantes). Les modes de cuisson propre permettront de limiter l'utilisation du bois de chauffage et d'alléger le budget des ménages tout en favorisant les solutions naturelles dans les zones protégées, en réduisant la pollution de l'air intérieur, nocive pour la santé, et en préservant les femmes et les filles des risques qu'elles encourent lorsqu'elles sortent chercher du bois. En outre, le PNUD fournira l'énergie solaire pour une administration et des infrastructures publiques vertes et une continuité des services renforcée.

41. Suivant la stratégie mondiale de résilience et l'approche innovante des « Racines de la résilience africaine », le PNUD, l'UNESCO, le PAM, la FAO, l'UNICEF et les autres partenaires adopteront une perspective **holistique** de la résilience qui intègre une multiplicité de méthodes pour lutter contre les risques et chocs systémiques – qu'ils soient sociaux, politiques, économiques, environnementaux ou

infrastructurels. Cela consiste à tirer profit des leçons de l'expérience locale tout en renforçant la relation entre résilience aux chocs immédiats et développement à long terme. Le PNUD approfondira son rôle d'intégrateur de la résilience et du développement durable au sein du système des Nations Unies pour le développement et au-delà, ce qui lui permettra de contribuer à transformer le quotidien des populations vulnérables et marginalisées.

42. S'appuyant sur sa stratégie institutionnelle, le PNUD s'associera au FNUAP, au HCDH et à d'autres acteurs pour concevoir des interventions qui dynamisent la participation des femmes à l'édification de la société. Il s'agira de mettre l'accent sur : a) la présence des femmes dans les organes de décision relatifs à l'inclusion sociale ; b) les capacités des partenaires à proposer des services accessibles et non discriminatoires qui ne laissent personne de côté ; c) le renforcement de cadres politiques mettant en avant l'égalité et tenant compte des éléments contextuels lors de l'élaboration de réformes adaptées qui respectent les normes de genre. La politique du PNUD en matière de normes sociales et environnementales sera appliquée aux capacités des parties prenantes nationales et locales pour assurer la viabilité des interventions.

III. Administration du programme et gestion des risques

43. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

44. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination étroite avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

45. Dans le précédent programme, le PNUD adoptait une approche intégrée par portefeuille qui renforçait les complémentarités et les synergies aux niveaux stratégique (en amont) et opérationnel (en aval) et suivait une méthode systémique de programmation. Il s'efforçait d'assurer la pertinence et la cohérence des résultats par une gestion évolutive qui tenait compte des changements survenant dans le contexte et des défis se faisant jour. S'appuyant sur cette expérience, il veillera à ce que sa structure opérationnelle reflète son portefeuille et associe regroupement thématique et géographique.

46. Le bureau de pays utilisera l'assurance qualité du PNUD et les normes sociales et environnementales ainsi que des mécanismes encadrant strictement la reddition de comptes. Le cadre de gestion du risque institutionnel orientera la conception et la mise en œuvre du portefeuille.

47. Parmi les principaux risques pouvant menacer la réalisation des objectifs figurent : l'instabilité politique et institutionnelle ; les déséquilibres macroéconomiques susceptibles de survenir à la suite de chocs intérieurs ou extérieurs ou d'un changement de priorité des autorités ; le manque de ressources et de volonté politique de mener les réformes, y compris l'harmonisation des processus démocratiques avec les normes

internationales ; le manque de capacités et un contrôle insuffisant ; l'insécurité sur les théâtres d'intervention, en particulier dans le Grand Sud ; d'autres chocs économiques liés à l'évolution de la pandémie et à la guerre en Ukraine ainsi que les difficultés sociales et environnementales (par exemple, des catastrophes naturelles).

48. En matière de réduction des risques, la planification suppose des consultations régulières et un certain niveau de communication avec les autorités de sorte à maintenir ou adapter les engagements en fonction de l'évolution des priorités ; à confirmer ou ajuster les secteurs d'intervention ; à mobiliser les ressources et en rationaliser l'utilisation ; à passer des contrats de prestation de services avec des organisations non gouvernementales locales ayant la capacité de servir de relais ou d'assurer la continuité des opérations sur le terrain ; à maintenir les accords à long terme passés avec des consultants et des sociétés qualifiés ; à améliorer l'exécution du programme en renforçant l'activité de supervision. En outre, les moyens supplémentaires disponibles, la communication de haut niveau et l'action commune de l'ONU dans les zones difficiles d'accès aideront à atténuer les risques contextuels et opérationnels grâce aux centres de services régionaux et mondiaux du PNUD.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

49. Le PNUD renforcera son innovant mécanisme de suivi et d'évaluation fondé sur des données probantes, mis en place lors du précédent cycle, en créant une plateforme numérique de suivi, de collecte des données, d'information en temps réel et d'analyse qui servira à l'apprentissage et à la prise de décision. En outre, les mesures de gestion adaptative permettront d'alimenter le bilan régulier par des retours d'expérience utiles pour opérer des ajustements en temps voulu sur la base de données claires et d'informations fournies par les acteurs publics.

50. Ce mécanisme s'intégrera au système de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération et tiendra compte des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du cadre national de suivi et d'évaluation du plan national de développement. Les sources nationales de données, d'analyse et de preuve seront utilisées pour suivre les contributions du PNUD aux résultats nationaux et seront soumises aux mesures des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation et de statistique. Le PNUD collaborera avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement pour analyser la disponibilité et la qualité des sources nationales de données et aidera l'Institut national de la statistique (INSTAT) à mener des études, le cas échéant.

51. Le suivi s'appuiera sur les examens semestriels, les autorités et les partenaires d'exécution, les visites conjointes sur le terrain consacrées à l'examen des réalisations et de leurs effets sur la vie des populations, et sur les groupes de résultats au niveau du Plan-cadre de coopération. Des évaluations décentralisées seront menées pour nourrir les travaux du PNUD, l'apprentissage et la prise de décision. Le PNUD s'engagera à allouer au moins 5 % du budget-programme à l'amélioration du système de suivi et d'évaluation.

52. Le marqueur de genre du PNUD sera utilisé comme instrument de planification, de réalisation, de suivi et d'évaluation, et le bureau de pays s'engagera à consacrer 40 % du budget de ses projets aux questions liées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

Annexe – Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Madagascar (2024-2028)

Priorité du pays : Politique générale de l'État

Engagements : n° 1 – paix et sécurité, une justice accessible et indépendante ; n° 3 – lutte contre la corruption ; n° 12 – décentralisation émergente.

Réalisation 1 du Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : La population malgache, en particulier les personnes laissées pour compte, jouissent de leurs droits dans un climat de stabilité politique, de cohésion sociale et de paix durable, grâce à un contrat social renforcé.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions vertes, inclusive et numérique.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1 : Taux de participation aux élections.</p> <p>Présidentielle</p> <p>Niveau de référence (2023) : 1^{er} tour : 47,2 % (2018) : 2^e tour : 48,9 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 1^{er} tour : 60 % 2^e tour : 60 %</p>	<p>Rapport de la Commission électorale nationale indépendante (CENI)</p> <p>Prochain rapport en 2024</p>	<p>Produit 1.1 : Les acteurs du système démocratique tels que les médias et la société civile acquièrent les moyens d'agir pour améliorer la représentativité du système politique, ce qui permet à la population de contribuer à la stabilité, à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la cohésion sociale.</p>	<p>Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, Ministère de la justice, Ministère de la sécurité publique, CENI, Cour constitutionnelle, Parlement, Sénat, Bureau indépendant anti-corruption (BIANCO), Service de renseignement financier de Madagascar (SAMIFIN), Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI).</p>	<p>Ressources ordinaires : 22 000 200</p> <p>Autres ressources : 25 323 930</p>
<p>Législatives</p> <p>Niveau de référence (2019) : 40,7 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 60 %</p>		<p>Indicateur 1.1.1 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.4.1) : Niveau des institutions nationales suivantes :</p> <p>A : Organismes de gestion des élections disposant des capacités nécessaires à l'organisation d'élections ouvertes et crédibles.</p> <p>B : Parlement disposant de capacités à légiférer de manière inclusive, efficace et transparente.</p> <p>(1 = faible ; 2 = passable ; 3 = bon ; 4 = très bon ; 5 = excellent)</p> <p>Niveau de référence (2023) : A – 3 ; B – 2</p> <p>Niveau cible (2028) : A – 5 ; B – 4</p> <p>Source : rapports du Parlement et de la CENI</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>HCDH, FNUAP, UNICEF, Fonds pour la consolidation de la paix, VNU.</p>	
<p>Municipales</p> <p>Niveau de référence (2019) : 41,03 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 65 %</p>		<p>Indicateur 1.1.2 (cadre intégré 2.4.5) : Nombre de nouvelles initiatives nationales et infranationales visant à promouvoir :</p> <p>a) la société civile, son action dans la sphère publique et sa contribution au développement durable</p> <p>b) les espaces et les mécanismes inclusifs, les capacités de dialogue public, la prévention des</p>	<p>Banque mondiale, Commission européenne, États-Unis, France, Norvège, Allemagne, Inde, République de Corée.</p>	<p>Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique, Association des jeunes défenseurs des droits humains, cliniques juridiques.</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>conflits, la consolidation de la paix et la cohésion sociale</p> <p>c) l'accès à des informations fiables sur les questions d'intérêt public</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : a) 3 ; b) 3 ; c) 2</p> <p>Source : rapports du Ministère de la justice</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de nouvelles réformes législatives menées aux fins de la gouvernance démocratique (médias, partis politiques, élections, système parlementaire).</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 2</p> <p>Source : rapports de projets</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.1.4 (cadre intégré 2.4.2) : Nombre de nouveaux électeurs inscrits :</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 800 000 (50 % de femmes)</p> <p>Source : rapports de la CENI</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
<p>Indicateur 2 : indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, par composante : A) État de droit et justice ; B) Lutte contre la corruption ; C) Responsabilisation et transparence ; D) Efficacité de l'administration</p>	<p>Rapports de la Fondation Mo Ibrahim.</p> <p>Annuelle</p>	<p>Produit 1.2 : Les institutions chargées de faire respecter la justice et l'état de droit sont renforcées aux niveaux national et infranational, pour un accès à la justice amélioré et équitable et une lutte renforcée contre la corruption, l'accent étant mis sur les femmes et les groupes marginalisés.</p> <p>Indicateur 1.2.1 (cadre intégré 2.2.3) : Nombre de personnes acquérant un accès à la justice par le biais de systèmes formels et informels.</p> <p>Niveau de référence (2024) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) :</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Niveau de référence (2021) : A-45 B-30,8 C-40,6 D-43,4		Formel : 60 000 (55 % de femmes, 20 % de personnes appartenant aux minorités ou handicapées) Informel : 30 000 (55 % de femmes, 20 % de personnes appartenant aux minorités ou handicapées). Source : rapports du Ministère de la justice Fréquence : Annuelle		
Niveau cible (2028) : A-48 B-33 C-43 D-45		Indicateur 1.2.2 : Capacité des institutions de lutte contre la corruption et des organisations de la société civile à faire respecter les mesures de lutte contre la corruption et à combattre l'impunité. (1 = faible ; 2 = passable ; 3 = bonne ; 4 = très bonne ; 5 = excellente) Niveau de référence (2023) : 2 Niveau cible (2028) : 4 Source : rapports du Ministère de la justice et des organisations de la société civile Fréquence : Annuelle		
		Produit 1.3 : Les systèmes de développement des capacités et les mécanismes de reddition de comptes des administrations publiques sont renforcées pour un accès meilleur et plus inclusif à des services de qualité, y compris pour les personnes marginalisées.		
		Indicateur 1.3.1 (cadre intégré E.1.2) : Nombre de nouvelles institutions publiques s'appuyant sur les technologies numériques pour améliorer les conditions de vie de la population au niveau : a-national b-infranational Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : a-2 b-4 Source : rapports du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation et du Ministère de la justice Fréquence : Annuelle		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Indicateur 1.3.2 (cadre intégré 1.3.1) : Nombre de nouvelles personnes accédant aux services de base dans les zones d'intervention.

Niveau de référence (2024) : 0

Niveau cible (2028) : 50 000 (30 % de femmes, 20 % de personnes handicapées)

Source : rapports du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation

Fréquence : Annuelle

Indicateur 1.3.3 (cadre intégré 2.1.1) : Nombre de nouvelles mesures visant à renforcer la reddition de comptes et à intégrer la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics et la fourniture de services au niveau :

A-national

b-infranational

Niveau de référence (2023) : 0

Niveau cible (2028) :

a-2

b-1

Source : rapports du Ministère de la justice et du SAMIFIN

Fréquence : Annuelle

Indicateur 3 :
Pourcentage de ressources transférées aux régions et aux municipalités en comparaison du budget national.

Niveau de référence (2023) : Moins de 2 %
Niveau cible (2028) : + 10 %

Rapports du Ministère de l'économie et des finances
Annuelle

Produit 1.4 : Les principales parties prenantes de niveau national et infranational acquièrent les moyens concrets de mettre en œuvre la décentralisation, pour un développement territorial inclusif, équilibré et durable.

Indicateur 1.4.1 : Statut des cadres de décentralisation existants.

(0 = aucun ; 1 = mis à jour avec intégration de la question du genre et des besoins élémentaires ; 2 = approuvé ; 3 = partiellement appliqué ; 4 = intégralement appliqué)

Niveau de référence (2023) : 1

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Niveau cible (2028) : 3 Source : Ministère de l'intérieur et de la décentralisation et rapports de projets Fréquence : Annuelle		
		Indicateur 1.4.2 (cadre intégré 2.3.2) : Nombre de nouvelles mesures innovantes améliorant l'agilité et la réactivité des organes de gouvernance locale en matière de : a-fourniture de services de base b-prévention Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : a-2 b-2 Source : rapports du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation Fréquence : Annuelle		

Priorité du pays : Politique générale de l'État

Engagements : n° 2 – de l'eau et de l'énergie pour tous ; n° 6 – un emploi décent pour tous ; n° 10 – économie verte et bleue.

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Les personnes, en particulier les femmes en situation de grande vulnérabilité, les jeunes et les personnes handicapées, ont des emplois plus décents et productifs, créés par les entreprises (notamment les PME/PMI) dans les zones urbaines et rurales, contribuant à la transition vers un modèle économique durable, moderne, diversifié et compétitif.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humain fondée sur les droits.

Indicateur 1 : Index de perspectives économiques : A-Économie rurale B-Climat des affaires et du travail C-Mobilisation des ressources fiscales et des recettes	Rapports de la Fondation Mo Ibrahim Annuelle	Produit 2.1 : Les politiques et mécanismes améliorés de financement du développement sont mis au service de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. Indicateur 2.1.1 (cadre intégré E.3.2) : Nombre a) de politiques, b) de cadres réglementaires et c) de cadres institutionnels, élaborés et adoptés par les acteurs publics et privés pour mettre les finances publiques et privées en adéquation avec les objectifs de développement durable. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) :	Ministère de l'économie et des finances Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation Ministère de la pêche et de l'économie bleue	Ressources ordinaires : 14 750 300 Autres ressources : 27 647 855
--	---	--	--	--

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
A-54,5		a-2	Ministère de l'énergie et des hydrocarbures	
B-42,3		b-2		
C-40,9		c-2	Ministère de l'artisanat et des métiers	
Niveau cible (2028) :		Source : rapports du Ministère de l'économie et des finances Fréquence : Annuelle		
A-56			INSTAT	
B-44			FAO, OIT, FENU, ONUDI	
C- 43		<p>Indicateur 2.1.2 (cadre intégré E.3.1) : Montant (en dollars des États-Unis) du financement public alloué à la réalisation des objectifs de développement durable. Niveau de référence (2023) : 794 000 000 Niveau cible (2028): 5 000 000 000 Source : rapports du Ministère de l'économie et des finances Fréquence : Annuelle</p>	<p>Groupe des femmes entrepreneurs Initiatives pour la jeunesse et la philanthropie Université d'Antananarivo</p>	
		<p>Indicateur 2.1.3 : Niveau de disponibilité et d'utilisation de l'instrument de coordination de l'aide (0 = nul ; 1 = disponible ; 2 = partiel ; 3 = intégral) Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 3 Source : rapports du Ministère de l'économie et des finances Fréquence : Annuelle</p>		
Indicateur 2 : Part du secteur industriel dans le PIB	Rapports de l'INSTAT Annuelle	Produit 2.2 : Le climat dynamique et compétitif des affaires (secteur privé, PME) permet de créer de la valeur ajoutée et des emplois décents, de manière intégrée au niveau national et international		
Niveau de référence (2022) : à déterminer Niveau cible (2028) : réf. + 25 %		<p>Indicateur 2.2.1 : Niveau a) de ratification de la ZLECAf et b) d'exécution de la stratégie nationale (0 = nul ; 1 = partiel ; 2 = complet) Niveau de référence (2023) : a/b = 0 Niveau cible (2028) : a = 2 ; b = 1 Source : rapports du Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation Fréquence : Annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 3 : Part de la population employée dans l'économie souterraine (selon le genre)</p> <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer</p> <p>Niveau cible (2028) : réf. – 10 %</p> <p>(Femmes : réf. – 5 %)</p>	<p>Enquête sur la pauvreté des ménages (INSTAT) ; prochaines éditions en 2024 et 2027</p>	<p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de créations de a) PME et b) PMI proposant des emplois décents</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) :</p> <p>a-300 (30 % de femmes)</p> <p>b-300 (30 % de femmes)</p> <p>Source : Ministère de l'intérieur et de la décentralisation et rapports de projets</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Produit 2.3 : L'écosystème entrepreneurial est attractif, résilient et renforcé de sorte à créer des emplois verts et bleus et des revenus durables.</p> <p>Indicateur 2.3.1 : Nombre a) de cadres réglementaires et b) de mécanismes financiers mis en œuvre.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : a = 2 ; b = 3</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.2 : Nombre de nouvelles a) microentreprises et PME et b) micro-industries et PMI, qui bénéficient des services des incubateurs d'innovation de l'économie verte et de l'économie bleue.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : a = 150 ; b = 30</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.3 : Nombre d'emplois décents créés dans les secteurs économiques bleus et verts.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 5 000 (30 % de femmes)</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Source : rapports du Ministère de l'économie et des
finances

Fréquence : Annuelle

Indicateur 2.3.4 : Nombre d'initiatives promouvant la
protection sociale en faveur de la résilience économique.

Niveau de référence (2023) : 0

Niveau cible (2083) : 3

Source : rapports du Ministère de la population, de la
protection sociale et de la promotion de la femme

Fréquence : Annuelle

**Produit 2.4 : La transformation structurelle de
l'économie accélère en s'appuyant sur l'accès équitable
à une énergie propre, abordable et durable et sur le
numérique.**

Indicateur 2.4.1 (cadre intégré 5.1.1) : Nombre de
personnes ayant obtenu un accès à une énergie propre,
abordable et durable en milieu rural.

Niveau de référence : 0

Niveau cible : 15 000 (60 % de femmes)

Source : rapports du Ministère de l'énergie et des
hydrocarbures

Fréquence : Annuelle

Indicateur 2.4.2 (cadre intégré E.1.3) : Nombre de
nouvelles personnes utilisant le numérique pour améliorer
leur vie.

Niveau de référence (2023) : 0

Niveau cible (2028) :

a-zones urbaines : 3 000 (40 % de femmes ; 60 %
d'hommes)

b-zones rurales : 1 000 (40 % de femmes ; 60 %
d'hommes)

Source : rapports du Ministère du développement
numérique

Fréquence : Annuelle

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 2.4.3 : Nombre de petites entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes à utiliser a) une énergie renouvelable et b) des solutions numériques.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) :</p> <p>a-1 000 (30 % de femmes ; 50 % de jeunes)</p> <p>b-500 (30 % de femmes ; 50 % de jeunes)</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		

Priorité du pays : Politique générale de l'État

Engagement n° 10 : Gestion et préservation durables des ressources naturelles.

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Les populations d'aujourd'hui et de demain, en particulier les personnes les plus vulnérables et les femmes, bénéficient de meilleures conditions de vie et d'une résilience renforcée face aux risques et aux changements climatiques, et elles œuvrent avec les principaux acteurs étatiques et non étatiques pour développer et mettre en œuvre une gestion durable, inclusive et sensible aux risques des ressources et des écosystèmes naturels.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Résilience renforcée pour répondre à l'incertitude et au risque systémiques.

<p>Indicateur 1 : Ressources financières consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.</p>	<p>Ministère de l'environnement et du développement durable</p> <p>Annuelle</p>	<p>Produit 3.1 : Les cadres légaux, stratégiques et intersectoriels et les capacités des principaux acteurs sont renforcés à tous les niveaux, ce qui améliore la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets et la mobilisation des ressources.</p>	<p>Ministère de l'environnement et du développement durable</p> <p>Ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche</p> <p>Ministère des transports, du tourisme et de la météorologie</p>	<p>Ressources ordinaires : 24 998 250</p> <p>Autres ressources : 34 612 451</p>
<p>Niveau de référence (2020) : 87 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 90 %</p>		<p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de nouveaux cadres légaux et réglementaires mis en œuvre relativement a) à la gestion des ressources naturelles et b) aux changements climatiques.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : a) 2 ; b) 2</p> <p>Source : Ministère de l'environnement et du développement durable, Bureau national des changements climatiques, du carbone et de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (rapports)</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Nombre de nouveaux a) organes publics, b) acteurs privés et c) organisations non</p>	<p>BNGRC</p> <p>UNESCO, FAO, PAM, ONUDI, OMS</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial, GCF</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>gouvernementales, déployant des instruments et des stratégies à la croisée de la protection de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : a) 8 ; b) 2 ; c) 4</p> <p>Source : Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, rapports de projets</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.3 : Nombre de mécanismes de financement créés et déployés.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 4</p> <p>Source : Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de l'économie et des finances, Bureau national des changements climatiques, du carbone et de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.4 : Nombre a) de nouvelles structures et b) de nouveaux ménages, qui recourent aux technologies de culture, d'élevage et de pêche pour la résilience des systèmes de production et d'alimentation en eau.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) :</p> <p>a-6</p> <p>b-3 000 (40 % de femmes)</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation et du Ministère de la population, de la protection sociale, et de la promotion de la femme</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Coalition nationale pour la défense de l'environnement</p> <p>Université catholique de Madagascar</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Indicateur 2 : Proportion des zones protégées gérées efficacement	Ministère de l'environnement et du développement durable Annuelle	<p>Indicateur 3.1.5 : Nombre de nouveaux ménages bénéficiant de schémas de protection sociale encourageant la transition vers les emplois verts et bleus. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 1 000 (30 % de femmes) Source : rapports du Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation Fréquence : Annuelle</p> <p>Produit 3.2 : Les exploitations agricoles, les ménages, les communautés et les industries locales sont en mesure d'appliquer des pratiques écoresponsables et des techniques de production sans incidence sur le climat, pour des moyens de subsistance durables.</p> <p>Indicateur 3.2.1 (cadre intégré 4.1.1) : Nombre de nouveaux ménages et de nouvelles communautés bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 5 000 (40 % de femmes) Source : rapports du Ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation et du Ministère de la pêche et de l'économie bleue Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de nouvelles organisations communautaires appliquant les bonnes pratiques environnementales aux nouveaux types d'activité économique. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 30 Source : rapports du Ministère de l'environnement et du développement durable et du Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.3 : Nombre de nouveaux projets industriels locaux mis en œuvre pour réduire la pollution.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	---	---------------------	---	---

Niveau de référence (2022) : 0
 Niveau cible (2028) : 4
 Source : rapports du Ministère de la santé
 Fréquence : Annuelle

Indicateur 3.2.4 : Nombre de nouveaux exploitants agricoles adoptant des technologies de production ou de transformation durables et sans incidence sur le climat.

Niveau de référence (2023) : 0
 Niveau cible (2028) : 2 000 (40 % de femmes)
 Source : rapports du Ministère de l'environnement et du développement durable et du Ministère de la pêche et de l'économie bleue
 Fréquence : Annuelle

Indicateur 3.2.5 : Nombre d'hectares exploités de manière productive et durable en recourant à la préservation intelligente des terres et à l'économie verte.

Niveau de référence (2023) : 0
 Niveau cible (2028) : 30 000
 Source : rapports du Ministère de l'environnement et du développement durable
 Fréquence : Annuelle

Indicateur 3 : Nombre de régions appliquant les plans de réduction des risques, de préparation aux catastrophes et d'intervention.

Niveau de référence (2020) : 1
 Niveau cible (2028) : 6

Rapports du BNGRC
 Annuelle

Produit 3.3 : les instruments et mécanismes de réduction des risques de catastrophe sont mis à jour et appliqués au niveau national et infranational pour une résilience renforcée des communautés locales.

Indicateur 3.3.1 (intégré 3.1.1) : Nombre de nouvelles stratégies et de nouveaux plans de développement tenant compte des risques, en place au niveau :

a-national
 b-infranational

Niveau de référence (2023) : 0
 Niveau cible (2028) :
 a-1

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>b-5 Source : rapports du BNGRC Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.3.2 : Nombre de nouveaux instruments multirisques opérationnels, « Système d’alerte précoce pour tous » compris. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 2 Source : rapports du BNGRC et de la Cellule de prévention et d’appui à la gestion des urgences Fréquence : Annuelle</p>		